

Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens
autour de **Pascal Canfin**,
Membre du Parlement européen, Groupe des Verts
- 7 mai 2010 -

En tant que député européen du groupe des Verts, Vice-président de la Commission spéciale sur la crise économique et membre de la Commission ECON, Pascal Canfin a échangé avec les membres du Cercle sur les dossiers économiques d'actualité au Parlement, la crise économique ainsi que les perspectives climatiques.

En introduction au débat, M. Canfin a présenté les 4 dossiers clés d'actualité au sein de la Commission des affaires économiques et monétaires au Parlement européen :

- Le rapport de Jean-Paul Gauzès (PPE) sur la proposition de directive concernant les fonds d'investissements alternatifs (2009/0064(COD)).

La Commission européenne a publié le 30 avril 2009 une proposition de directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) visant à encadrer l'ensemble des fonds d'investissement alternatifs (AIF) autres que les fonds réglementés par la directive OPCVM.

Cette proposition visant à remplacer les réglementations nationales relatives aux AIF et AIFM par une réglementation européenne a pour objectif une plus grande stabilité du système financier, une meilleure protection des investisseurs et la création d'un marché intérieur européen des fonds d'investissement alternatifs.

- Le paquet de mesures visant à encadrer la supervision des risques bancaires, incluant le rapport de Sylvie Goulard (ALDE) sur la surveillance macro prudentielle du système financier et l'institution d'un Comité européen du risque systémique ainsi que les rapports concernant l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des marchés financiers et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles.
- L'accord de Bâle II et la révision de la directive sur les exigences en matière de fonds propres.
- Le rapport d'initiative du Parlement européen concernant les marchés sur des actions en faveur des marchés de produits dérivés efficaces, sûrs et solides, avec le rapport de Werner Langen (PPE) (2010/2008(INI)).

La Commission européenne s'est prononcée sur les actions en faveur de marchés de produits dérivés efficaces, sûrs et solides dans deux communications, l'une datée du 3 juillet 2009 (COM(2009)332) et l'autre du 20 octobre 2009 (COM(2009)563). Dans ce contexte, elle a souligné que les produits dérivés sont utiles à l'économie dans la mesure où ils permettent à des agents qui ne sont pas prêts à assumer les risques inhérents à certaines activités économiques de transférer ces risques vers d'autres agents économiques qui sont prêts à les accepter. Comme l'a relevé la Commission, les produits dérivés OTC ont particulièrement contribué à la crise financière en

autorisant des niveaux de levier élevés et en créant des interdépendances de plus en plus fortes entre les acteurs du marché.

Les mesures politiques proposées reposent sur le rapport De Larosière, les conclusions du Conseil européen de juin 2009 et les décisions du G-20 du second semestre 2009. Dans les grandes lignes, la Commission propose quatre domaines d'action politique : une plus grande normalisation des produits ; l'utilisation de référentiels centraux de données; un recours accru à la compensation par des contreparties centrales; une utilisation plus générale de systèmes de négociation organisés.

Le rapporteur soutient largement la position de la Commission. Il estime notamment que les prix des produits dérivés doivent tenir davantage compte des risques et les coûts de l'infrastructure future des marchés doivent être exclusivement supportés par les acteurs du marché et non par les contribuables. Les produits dérivés CDS, selon M. Wagner, doivent être soumis à une compensation centrale indépendante et, le cas échéant, les produits dérivés impliquant des risques cumulés doivent pouvoir être limités, voire interdits au cas par cas.

Les membres du Cercle ont brièvement échangé avec M. Canfin également sur le dossier « dark pools » concernant le commerce avec les instruments financiers.

Pascal Canfin a souligné que les nouvelles initiatives législatives entreprises par le commissaire Barnier en matière de marchés financiers visent de manière générale la « *decomplexisation* » de la réglementation.

Un débat plus approfondi a eu lieu avec M. Canfin en ce qui concerne les raisons de la crise économique et les différentes mesures à entreprendre pour la sortie de crise et dans le but d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise pas à l'avenir. Il a notamment estimé qu'il est nécessaire d'explorer davantage le lien entre le déclenchement de la crise et la hausse des prix du pétrole. Il a souligné qu'une étude sur la question montre que les premiers symptômes de la crise économique sont apparus au moment où les prix du pétrole étaient les plus élevés. Selon lui la volatilité des prix à l'avenir ne fera que s'accroître, d'autant plus que les pronostiques pour la consommation sont à la hausse. Il a estimé que même si l'UE et les Etats-Unis faisaient des efforts de réduction de la consommation, les grandes économies telles que la Chine ne feront pas forcément cet effort. Il est par conséquent nécessaire de promouvoir l'efficacité énergétique et de penser aux moyens de réduire la dépendance au pétrole.

Après la crise économique, les membres du Cercle ont discuté de la lutte contre le changement climatique avec Pascal Canfin. L'eurodéputé a exprimé l'importance d'entreprendre des mesures concrètes et urgentes afin de limiter les émissions de CO₂. Il a suggéré l'idée de fixer des paliers pour les émissions de carbone suivant le principe de paliers du prélèvement de la TVA.

En matière de politique climatique, il a été souligné qu'un large consensus sur les objectifs et les mesures existent en Europe, mais ces engagements ne se transposent pas à l'échelle mondiale. Un autre défi qui se pose à l'UE à l'heure actuelle est l'accompagnement des objectifs climat/énergie par une réelle politique industrielle appropriée.

De manière plus générale, Pascal Canfin a évoqué avec les membres du Cercle le débat qui oppose la croissance économique aux efforts de réduction de CO₂, souvent défendu par les industries. Il est d'avis opposé. Selon lui, à long terme, les deux objectifs sont parfaitement réconciliables et il ne faut pas les analyser dans une optique de contraction. Pour lui, il est également essentiel que la société européenne évolue lorsqu'il s'agit de politique énergétique d'une logique de production à un objectif de produire tout en économisant.